



Litige avec un électricien travaux effectué jamais demande

Par Visiteur

J'ai fais faire des travaux d'électricité en Mars 2006 mon électricien ne m'a pas fais de devis il avait les clé de la maison il a fait des travaux que je ne lui ai jamais demandé il ne me réclamait jamais d'argent malgré mon insistance et en fin 2007 il m'a envoyé une grosse facture j'ai essayé le dialogue je lui ai fait un chèque de 1000euro pour solde de tout compte il a encaissé le chèque et là je dois me présenté au tribunal pour le reste de la facture et des dommages et intérêts

comment puis je argumenter

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans votre affaire en fait il n'y a pas de contrat d'entreprise car il n'y a pas d'accord des parties sur la chose et sur le prix.

Cependant votre électricien peut envisager la gestion d'affaire (art. 1375 du Code civil) et de ce fait réclamer le paiement de toutes les dépenses utiles et nécessaires qu'il a fait dans votre intérêt.

De ce fait pour vous défendre vous devez contester l'utilité des dépenses, ainsi que l'existence d'un quelconque contrat.

Cordialement